



Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine  
Rapport du Groupe conseil

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LE PATRIMOINE.....</b>	<b>3</b>
1.1 UNE SOURCE DE FORCE ET DE CONFIANCE.....	3
1.2 UNE NOTION QUI S'ENRICHIT .....	3
1.3 UNE DÉFINITION COMMUNE.....	4
<b>2. MONTRÉAL, VILLE PATRIMONIALE.....</b>	<b>6</b>
2.1 UNE MÉTROPOLE DISTINCTIVE EN AMÉRIQUE .....	6
2.2 DES MENACES PRÉCISES ET BIEN IDENTIFIÉES .....	6
2.3 RECOMMANDATIONS .....	7
<b>3. LA VALORISATION.....</b>	<b>9</b>
3.1 UN PROCESSUS DYNAMIQUE.....	9
3.2 DE RICHES RETOMBÉES SOCIALES .....	9
3.3 DES DIMENSIONS À CONSIDÉRER .....	10
3.4 DES SOURCES VARIÉES DE CONNAISSANCE.....	11
3.5 UNE VUE D'ENSEMBLE À DÉGAGER.....	11
3.6 DES DISPARITÉS À RÉDUIRE.....	11
3.7 RÉACTIVER LA RECONNAISSANCE SUR L'ENSEMBLE DE L'ÎLE .....	12
3.8 RECOMMANDATIONS .....	12
<b>4. LA SENSIBILISATION.....</b>	<b>12</b>
4.1 UNE PRÉSENCE À ASSURER DANS LES ESPRITS.....	12
4.2 UN ENSEMBLE DE MOYENS À METTRE EN ŒUVRE.....	13
4.3 UNE VISION CLAIRE, ORGANISÉE ET SYNERGIQUE.....	13
4.4 METTRE EN PHASE LES INTERVENANTS MUNICIPAUX.....	13
4.5 SE DOTER D'UN CENTRE D'IMPULSION .....	14
4.6 S'APPUYER SUR LE MILIEU ET LE SOUTENIR TOUT À LA FOIS .....	14
4.7 SORTIR L'ÉCOLE DE SES MURS.....	15
4.8 RECOMMANDATIONS .....	15
<b>5. L'APPROPRIATION.....</b>	<b>15</b>
5.1 AGIR À L'ÉCHELLE HUMAINE .....	15
5.2 VEILLER À LA PARTICIPATION CITOYENNE .....	16
5.3 VEILLER À SOUTENIR LES CITOYENS.....	16
5.4 VEILLER À L'ÉQUILIBRE ENTRE LE PUBLIC ET LE PRIVÉ.....	17
5.5 RECOMMANDATIONS .....	17

<b>6.</b>	<b>LA CONSERVATION .....</b>	<b>18</b>
6.1	LE BÂTI, LES PAYSAGES, LES SITES ET LES ŒUVRES D'ART PUBLIC .....	18
6.1.1	<i>Deux rôles, deux outils.....</i>	18
6.1.2	<i>Mieux comprendre et agir plus tôt.....</i>	19
6.1.3	<i>Une occasion unique .....</i>	19
6.2	LES ARTEFACTS.....	21
6.3	LES DOCUMENTS ET LES ARCHIVES .....	22
6.3.1	<i>Un bagage considérable de documents .....</i>	22
6.4	LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL .....	22
6.4.1	<i>Des acquis à inventorier .....</i>	23
6.4.2	<i>Une pérennité à assurer .....</i>	23
6.4.3	<i>Un patrimoine d'expression à reconnaître .....</i>	23
6.4.4	<i>Des savoirs et des savoir-faire à transmettre .....</i>	24
6.5	LA SÉCURITÉ DES RICHESSES PATRIMONIALES.....	24
6.6	RECOMMANDATIONS.....	24
<b>7.</b>	<b>GÉRER LE PATRIMOINE.....</b>	<b>25</b>
7.1	LA GESTION DE L'OBLIGATION À MONTRÉAL .....	26
7.1.1	<i>Harmoniser les interventions .....</i>	26
7.1.2	<i>Viser la coopération au plan international.....</i>	27
7.2	LA GESTION DE LA CONCERTATION ET DE LA PERSUASION .....	27
7.2.1	<i>Vers un plus grand maillage local.....</i>	27
7.2.2	<i>Vers des actions métropolitaines d'envergure .....</i>	29
7.2.3	<i>Vers davantage de partenariats.....</i>	29
7.2.4	<i>Vers davantage d'exemplarité .....</i>	29
7.3	S'ASSURER DE LA COMPLÉMENTARITÉ .....	30
7.4	RECOMMANDATIONS.....	30
<b>8.</b>	<b>DES ENJEUX ACTUELS À NE PAS PERDRE DE VUE.....</b>	<b>31</b>
8.1	LE PATRIMOINE NATUREL .....	31
8.2	LE PATRIMOINE RELIGIEUX .....	31
8.3	LE VIEUX-MONTRÉAL.....	33
8.4	LE MONT ROYAL .....	34
8.5	LE CANAL DE LACHINE .....	34
8.6	LE PATRIMOINE INDUSTRIEL .....	35
8.7	LE PATRIMOINE DU XX <sup>E</sup> SIÈCLE .....	36

*La mémoire est un ressort essentiel de la créativité : c'est vrai des individus comme des peuples, qui puisent dans leur patrimoine – naturel et culturel, matériel comme immatériel – les repères de leur identité et la source de leur inspiration.*

UNESCO

## **Avant-propos**

Le mandat confié au Groupe-conseil consistait à préparer un projet d'énoncé d'orientation pour la politique du patrimoine de la Ville de Montréal qui puisse répondre à la fois aux attentes du milieu patrimonial montréalais et aux besoins des Montréalais. Le Groupe-conseil devait donc élaborer, notamment, les grandes lignes d'une approche du patrimoine destinée à guider à long terme l'ensemble de l'action municipale dans ce domaine. Il lui appartenait aussi de soumettre, selon son jugement, un certain nombre de recommandations dont l'impact structurant serait plus immédiat.

La Ville a demandé au Groupe-conseil de mener les consultations appropriées dans le laps de temps relativement court qui lui était accordé, et de lui soumettre un projet d'énoncé vers la fin de l'année 2003 ou au tout début de 2004. Le Groupe-conseil s'est conformé à ce mandat et il soumet le projet dans les délais convenus.

L'énoncé propose des orientations de fond pour la future politique du patrimoine de Montréal. Le choix de ces orientations a été guidé par l'ambition de faire des richesses patrimoniales de l'ensemble de l'île, des leviers de développement culturel, social et économique, et de consacrer le patrimoine comme préoccupation incontournable dans toutes les grandes démarches de la Ville.

Le choix des orientations tient compte aussi des possibilités offertes à Montréal par les forces vives du milieu patrimonial, forces animées d'une volonté d'agir qui ne demande que de continuer à s'exercer par l'existence d'une expertise patrimoniale riche et variée, notamment grâce aux programmes universitaires locaux; par la floraison remarquable du patrimoine d'expression, témoin du dynamisme culturel des différentes communautés d'appartenance; par les musées qui ont appris comment sortir de leurs murs; par les écoles qui sont en voie de le faire; et par l'important réseau de diffusion culturelle municipal dont la Ville et ses arrondissements ont su se doter. Toutes les possibilités ainsi offertes expliquent l'accent mis dans le présent énoncé sur l'action de terrain au niveau des quartiers eux-mêmes, et sur le maillage entre la Ville et les différents milieux montréalais concernés par le patrimoine à un titre ou un autre.

Ce choix, enfin, tient compte des possibilités offertes par la législation provinciale existante laquelle, même sans être parfaite à tous égards, donne autant au gouvernement provincial qu'à la Ville les moyens d'agir en matière patrimoniale.

Le patrimoine revêtant des formes et des expressions variées, le Groupe-conseil a préféré l'aborder de façon globale et retenir surtout des orientations qui visaient à mettre en place un véritable "système patrimonial" à Montréal; un système fondé sur l'intégration et la transversalité de l'action municipale, sur la concertation avec les paliers gouvernementaux supérieurs et sur le partenariat ou le maillage avec les différents milieux montréalais. Ces orientations ont ainsi été regroupées sous les cinq grandes facettes de l'action patrimoniale : la valorisation, la sensibilisation, l'appropriation, la conservation et la gestion. Chacune de ces facettes est explorée ici. De plus, compte tenu de l'importance de certains enjeux actuels, un dernier chapitre est consacré à une présentation très succincte de ces derniers.

Comme la lecture de cet énoncé le fera constater, la démarche du Groupe-conseil peut aisément être résumée par les trois principes directeurs suivants :

- favoriser la conservation, la mise en valeur et l'interprétation des patrimoines montréalais, dans une perspective de développement durable et d'inclusion;
- rendre ces patrimoines accessibles aux citoyens et aux visiteurs;
- transmettre ces patrimoines aux générations futures.

Le Groupe-conseil souhaite que ces principes guident aussi l'élaboration de la politique du patrimoine de Montréal.

## **1. Le patrimoine**

### **1.1 Une source de force et de confiance**

Le patrimoine témoigne de ce qu'est une collectivité, d'où elle vient et de ce qu'elle a accompli. Il représente cependant davantage qu'un témoignage du passé. Il constitue également une force unificatrice qui soude et soutient cette collectivité dans un monde en constant changement.

Source de confiance autant que de force, le patrimoine, en mettant en perspective les transformations de la collectivité, aide celle-ci à se construire un avenir meilleur et contribue puissamment à sa capacité d'agir et à sa vitalité économique. Il se situe ainsi au cœur du devenir de la cité.

Facteur de durabilité, d'identité, et même de dignité des personnes par la reconnaissance de l'apport des communautés d'appartenance, le patrimoine contribue à l'usage équitable des ressources culturelles et naturelles, à la reconnaissance des diversités et au renforcement du lien social.

Lever privilégié de développement, le patrimoine participe aussi, désormais, à la création de richesses dans le cadre d'une dynamique économique nouvelle – en ce que celle-ci procède maintenant davantage du capital intellectuel, des savoirs et du savoir-faire que des matières premières traditionnelles et des sources d'énergie. Une évolution qui confère au patrimoine une tout autre dimension que naguère.

### **1.2 Une notion qui s'enrichit**

Au cours des dernières décennies, la notion de patrimoine s'est considérablement enrichie – et compte tenu de ce qui précède, on ne s'en étonnera pas. Aujourd'hui, cette notion va bien au-delà du patrimoine bâti. Devenue notion ouverte, elle a intégré progressivement les patrimoines naturel, archéologique, industriel, scientifique, technique, maritime, fluvial et même, plus récemment, le patrimoine immatériel, qui consacre l'insertion de la dimension humaine vivante dans ce vaste spectre. Dans un contexte où la mondialisation tend à faire perdre les repères culturels et à gommer les différences, ce patrimoine immatériel, affirmation des cultures traditionnelles et populaires, est un garant additionnel de la diversité culturelle.

Le concept même de patrimoine bâti a évolué. Aujourd'hui, il ne se limite plus à la sauvegarde de constructions anciennes valorisées à un titre ou un autre. Il inclut le bâti ancien comme moderne, qu'il soit religieux, civil, résidentiel, industriel, commercial, bourgeois ou populaire. Il s'étend aux espaces publics, comme les rues, les places, les parcs, les jardins, les stations de métro, le mobilier urbain. En fait, il recouvre la presque totalité du champ des responsabilités et des compétences exclusives qui sont celles d'une municipalité au Québec. Il pose ainsi sous un jour nouveau tout le problème de l'intégration physique et sociale du patrimoine dans une ville comme Montréal.

En même temps, la reconnaissance de cette extension continue du patrimoine se heurte aux contraintes budgétaires qui sont le lot de toute administration publique, municipale ou autre, ainsi qu'à la logique organisationnelle interne de ces administrations – où les approches multidimensionnelles ne vont pas nécessairement de soi. De plus, le patrimoine est essentiellement une valeur attribuée aux pratiques ou aux choses, valeur qui peut elle-même varier dans le temps, en fonction des transformations sociales et de l'évolution des sensibilités.

Ainsi devenu une notion vaste et complexe, le patrimoine commande désormais une stratégie intégrée qui sache tenir compte de toutes ses dimensions, et une gestion à la fois résolue et prudente. L'adoption d'une définition commune du patrimoine par tous les services de la Ville serait un premier pas dans cette direction.



### 1.3 Une définition commune

La définition du patrimoine avancée par le Conseil du patrimoine de Montréal tient bien compte des évolutions récentes de cette notion. Aussi mérite-t-elle selon nous d'être retenue :

*LE PATRIMOINE DÉSIGNE TOUT OBJET OU ENSEMBLE, NATUREL OU CULTUREL, MATÉRIEL OU IMMATÉRIEL, QU'UNE COLLECTIVITÉ RECONNAÎT POUR SES VALEURS DE TÉMOIGNAGE ET DE MÉMOIRE HISTORIQUE EN FAISANT RESSORTIR LA NÉCESSITÉ DE LE PROTÉGER, DE LE CONSERVER, DE SE L'APPROPRIER, DE LE METTRE EN VALEUR ET DE LE TRANSMETTRE.*

Cette définition a été préparée dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie du citoyen et d'un développement durable. Elle permet à la fois le maintien des grandes divisions du champ du patrimoine telles que stipulées par l'UNESCO et l'ajustement de leurs énoncés à la réalité montréalaise.

Ainsi, sont considérés comme **patrimoine naturel** :

- **les ensembles naturels** constitués par des formations physiques, biologiques et hydrographiques ou par des groupes de telles formations, qui ont une valeur significative et exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique;
- **les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces menacées**, qui ont une valeur significative et exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation;
- **les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées** qui ont une valeur significative et exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Sont considérés comme **patrimoine culturel matériel** :

- **le patrimoine mobilier** : les créations artistiques, les œuvres de culture populaire, les archives, les collections privées et publiques, les objets ethnologiques, le mobilier urbain, les monuments commémoratifs ou funéraires;
- **le patrimoine immobilier** : les groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur significative et exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science; les éléments ou structures de caractère archéologique, les inscriptions, les grottes et groupes d'éléments qui ont une valeur significative et exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science; les sites, œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, appelés paysages culturels, ainsi que les zones, y compris les sites archéologiques, qui ont une valeur significative et exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique; le patrimoine industriel.

Sont considérés comme **patrimoine culturel immatériel** :

- **les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire**, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés, que les communautés, les groupes et, si cela apparaît opportun, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel;

- **la toponymie** : les opérations de dénomination des lieux, au sens générique décrivant le lieu physique, et au sens spécifique particularisant ce lieu au niveau culturel afin d'ordonner et d'organiser l'espace et d'ainsi mieux en communiquer la mémoire.



## **2. Montréal, ville patrimoniale**

### **2.1 Une métropole distinctive en Amérique**

L'histoire et le site de Montréal confèrent à la ville son caractère distinctif. Celle-ci occupe une position géographique unique en Amérique du Nord. L'archipel dont elle fait partie est le point de rencontre de trois grandes voies fluviales qui donnent accès profondément à l'espace nord-américain. Ce milieu naturel exceptionnel explique que la présence humaine, amérindienne à ses débuts, y remonte à des millénaires.

Montréal fut fondé au point précis où la remontée du fleuve Saint-Laurent devenait impossible aux navires arrivant de l'océan Atlantique. La ville se trouvant ainsi située vis-à-vis d'un seuil continental, elle est rapidement devenue une tête de pont entre l'Amérique et l'Europe, puis une plaque tournante des échanges commerciaux avec l'intérieur du continent. À partir de 1850 et pendant près d'un siècle, elle s'est imposée comme le plus grand centre industriel du Canada et sa métropole. Aujourd'hui, elle est un haut lieu de la francophonie et elle demeure, à l'échelle continentale et même mondiale, un important centre économique, scientifique et intellectuel.

Le patrimoine, témoin éloquent du rôle de plaque tournante continentale ainsi joué par Montréal, s'y démarque par sa qualité et sa quantité.

Montréal est également une des rares cités de l'Amérique du Nord dont le visage montre encore des traces des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. À cela s'ajoutent des architectures de toutes les époques et d'une qualité exceptionnelle. Les apports de trois grandes civilisations – française, britannique et américaine – s'y reflètent. Montréal renvoie ainsi l'image d'une ville dont l'aménagement du territoire s'est fait très tôt sous le signe de la diversité culturelle, et qui en même temps, a su préserver l'unicité de son caractère.

Montréal présente aussi un paysage urbain profondément marqué par des éléments naturels, tels les rapides de Lachine, qui demeurent une partie significative de son identité. Le mont Royal avec ses trois sommets, les nappes et cours d'eau qui le ceinturent, les îles, les rives le distinguent des principales villes des Amériques et constituent des éléments paysagers de base qui ont inspiré et façonné son développement. La façon dont ces éléments – terrasses, escarpements, réseau hydrographique – ont été incorporés ou niés pour faire place à la ville, lui confèrent aujourd'hui son identité propre.

Sur le plan du patrimoine immatériel, Montréal a été, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, un laboratoire de la cohabitation entre trois grandes communautés, canadienne-française catholique, protestante à majorité anglaise ou écossaise et irlandaise catholique. Plus tard, au fil des ans et des vagues d'immigration, d'autres communautés se sont inscrites dans cette dynamique. C'est sans doute là une des sources premières de la convivialité et de l'ouverture à l'altérité qui marquent aujourd'hui la culture urbaine montréalaise et qui, aujourd'hui, constituent des atouts majeurs pour continuer à relever le défi de la diversité culturelle dans sa forme actuelle.

Le patrimoine montréalais se distingue ainsi, à l'échelle nord-américaine, par sa quantité, sa qualité, sa diversité, sa complexité et sa culture urbaine. Sur le plan québécois, il se singularise par le passage et l'enracinement de groupes culturels variés ainsi que par l'importance de ses composantes religieuse, industrielle et moderne. Une situation particulière et éminemment enviable, qui doit être davantage considérée par les intervenants de tous les horizons, y compris les divers paliers gouvernementaux.

### **2.2 Des menaces précises et bien identifiées**

Montréal doit protéger un patrimoine très important et en même temps, comme toute métropole moderne, continuer à assurer son essor, dans un contexte où le patrimoine n'est pas toujours

reconnu comme valeur ou richesse collective. Les projets à impact sur le tissu urbain développés par des organismes privés ou publics constituent, notamment, un défi permanent en matière de sauvegarde des richesses patrimoniales montréalaises.

Même si des progrès ont été réalisés à Montréal en matière de préservation du patrimoine naturel et culturel matériel, ceux-ci demeurent toujours en butte à des menaces constantes et bien identifiées, telles que :

- les destructions;
- les interventions inappropriées : gestes n'offrant que l'illusion de la conservation, façadisme, dénaturation à la pièce, mises aux normes sauvages pour obéir aux codes de la construction ou de la sécurité;
- la négligence : manque d'entretien, usure du temps;
- l'oubli – par manque de connaissances;
- le déséquilibre entre le privé et le public lorsque l'intérêt privé affirme sa primauté sur le patrimoine collectif;
- Les fausses perceptions : par exemple, lorsque le patrimoine est vu comme un obstacle au développement ou comme un luxe;
- La violence humaine : vandalisme, vols, incendies criminels, etc.
- Les dégâts d'origine naturelle : sinistres, verglas, inondations, séismes, accidents...

À ces menaces s'ajoutent celles qui guettent plus spécifiquement le patrimoine immatériel. Ainsi :

- l'uniformisation apportée par la mondialisation, les transformations sociales et l'intolérance qui, de façon générale, laminent le patrimoine immatériel;
- la disparition des métiers traditionnels;
- la disparition des porteurs de traditions sans qu'il reste trace de leurs savoirs;
- l'extrême fragilité de certaines formes du patrimoine immatériel, en particulier de celles relevant des traditions orales;
- la non-transmission des savoir-faire et des valeurs traditionnelles.

À tout cela s'ajoutent enfin les effets de l'indifférence qui mine aussi bien le patrimoine matériel qu'immatériel. Une indifférence d'autant plus dangereuse que le patrimoine est un domaine à responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et les citoyens.

À Montréal, à l'instar d'autres grandes villes du monde, une défense efficace du patrimoine exige un leadership exemplaire de la Ville et une combinaison judicieuse de mesures coercitives et incitatives. Cette combinaison de mesures doit s'insérer dans une approche intégrée, qui couvre de façon rigoureuse toutes les dimensions à considérer, soit la valorisation du patrimoine, la sensibilisation au patrimoine, son appropriation, sa conservation et enfin, sa gestion.

### **2.3 Recommandations**

Le Groupe-conseil faisant sienne la définition avancée par le Conseil du patrimoine de Montréal, à savoir que *le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre* et considérant que :

- Montréal constitue une métropole nord-américaine et francophone distinctive par son site géographique, son histoire, ses racines culturelles, sa population multiethnique et la richesse de son patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel;
- ce patrimoine constitue une source d'identité et d'appartenance dont la conservation et la mise en valeur sont nécessaires et assurent, dans un monde marqué par la pénurie des ressources et les répercussions de la mondialisation, le développement durable et la diversité culturelle;

- la conservation et la mise en valeur du patrimoine sont devenues des leviers privilégiés de développement culturel, social et économique, et des paramètres essentiels de planification et d'intervention dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement urbain et paysager;

il recommande que la Ville de Montréal, dans le cadre de sa politique patrimoniale, fasse preuve d'un leadership exemplaire relativement à tous les aspects de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, matériel ou immatériel, à savoir ceux reliés à la valorisation, à la sensibilisation, à l'appropriation, à la conservation et à la gestion.

### **3. La valorisation**

La préservation d'un patrimoine, sous toutes ses formes et à toutes les époques, trouve sa justification dans les valeurs qu'on lui attribue. Un objet, un lieu ou un savoir n'est pas en soi un élément patrimonial. Il le devient par le sens qui lui est donné.

La définition de ce sens passe par l'appréciation de la relation de cet élément au temps, comme vecteur de mémoire; à l'espace, comme élément identifiant le territoire; et au groupe ou à la société dont il relève, comme marqueur d'appartenance.

Intervenir sur le patrimoine, donc, c'est avant toute chose identifier sa valeur sociale, culturelle, économique et urbaine. C'est d'abord le connaître et le faire reconnaître dans les faits ou en lui accordant un statut légal. C'est ensuite assurer sa sauvegarde et, le cas échéant, lui assigner une nouvelle vocation dans le cadre d'un projet. C'est enfin assurer sa transmission aux générations futures.

#### **3.1 Un processus dynamique**

Le processus de valorisation n'est ni uniforme, ni linéaire. C'est un processus dynamique, marqué par le débat public et la confrontation des points de vue. La valorisation devient en effet souvent l'enjeu de stratégies d'acteurs sociaux qui cherchent ou ne cherchent pas à intégrer le passé dans leur projet local. Les questions qui se posent à propos de ce qu'il faut conserver, et quant à la manière dont il convient de le faire, sont définies par le contexte culturel, les courants sociaux et les pressions politiques et économiques en présence.

Dans le cas d'une ville comme Montréal, ces pressions peuvent provenir autant des paliers gouvernementaux supérieurs que des promoteurs et propriétaires immobiliers, des milieux académiques, des groupes de pression actifs dans le domaine patrimonial ou de simples regroupements de citoyens soucieux de protéger leur cadre de vie. Le contexte économique peut aussi jouer de façon déterminante en entraînant des accélérations ou des ralentissements dans l'édification de nouveaux bâtiments ou le développement de grands projets d'équipement urbain.

#### **3.2 De riches retombées sociales**

Le processus de valorisation est riche en retombées sociales. Il contribue à réactiver l'identité collective. Dans un groupe ou dans la société, il stimule tour à tour la capacité de se doter d'une grille de lecture commune, à partir de laquelle se fondera le sens à donner à un élément donné du patrimoine; la capacité de se mobiliser autour de cet élément et d'engendrer ainsi des réseaux de communication ou de solidarité entre des citoyens; enfin, la capacité d'insérer les démarches de valorisation dans des logiques plus globales de développement du quartier ou de la ville.

Élément constitutif de la culture urbaine, la valorisation du patrimoine permet aux citoyens de se découvrir une histoire commune ou des similitudes de comportements, une façon qui leur est propre d'occuper l'espace, de l'aménager et d'établir des relations avec leur environnement.

En somme, cette démarche permet à la société d'indiquer ce qu'elle considère être essentiel. Quels sont les objets, les lieux, les savoir-faire marquants qu'elle a l'intention de valoriser et de préserver pour se sentir bien chez elle et pour continuer à y vivre tout en accueillant d'autres groupes?

### **3.3 Des dimensions à considérer**

La nature dynamique du processus de valorisation, le contexte d'interactions complexes dans lequel il s'inscrit et le caractère le plus souvent irrémédiable des décisions qu'il entraîne, confirment la nécessité, à Montréal, de maintenir la recherche de la plus grande transparence possible dans les démarches de reconnaissance patrimoniale et d'affirmer énergiquement le rôle du Conseil du patrimoine de Montréal, son principal organisme conseil indépendant.

Par ailleurs, dans une ville aussi façonnée par la diversité culturelle que l'est Montréal, l'attribution des valeurs à associer à une œuvre ou à une pratique culturelle ne peut se fonder sur des critères standardisés. Cette diversité commande que chaque ressource patrimoniale soit considérée et jugée par rapport aux critères qui caractérisent son contexte culturel propre. Il faut donc éviter l'application mécanique de formules ou les procédures uniformisées. L'appréciation de la valeur culturelle, elle-même d'ordre esthétique, historique, scientifique ou sociale, voire spirituelle, comptera ici bien davantage.

Autre élément à considérer, le territoire de Montréal a récemment doublé : la ville couvre maintenant la totalité de l'île. Il y a là une occasion unique de redécouvrir la logique historique de ce peuplement insulaire et de son développement, de préserver les berges pendant qu'il en est encore temps, et de s'engager, pour l'ensemble de l'île, dans une démarche plus intégrée et cohérente de connaissance et de reconnaissance. Ainsi, il deviendra possible, désormais, d'aborder les problématiques du canal de Lachine et du mont Royal dans leur totalité, et de mettre en lien tous les noyaux villageois et urbains de Montréal.

### **3.4 Des sources variées de connaissance**

Les études ne manquent pas sur différents aspects de Montréal.

Ces études proviennent de multiples sources. Elles peuvent être le fait direct de la Ville, de ses services corporatifs, de ses arrondissements ou de ses organismes paramunicipaux. Elles peuvent découler de l'entente de la Ville avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec du Québec ou d'initiatives prises directement par les deux autres paliers gouvernementaux. Le Conseil du patrimoine de Montréal peut également demander des inventaires du patrimoine montréalais ou leur mise à jour.

D'autres études sont payées par les propriétaires et les promoteurs : elles auront été exigées par la Ville pour l'obtention d'un permis ou d'une dérogation ou bien encore dans le cas d'une transaction immobilière, pour convenir des modalités de cession et de développement. Diverses institutions de Montréal ou d'ailleurs contribuent aussi à leur manière à une meilleure connaissance du patrimoine urbain. Un nombre appréciable d'études émanent notamment des universités : recherches fondamentales ou travaux d'étudiants dans des disciplines variées comme l'architecture, l'architecture du paysage, la géographie, l'anthropologie, la sociologie, l'histoire, l'histoire de l'art, l'urbanisme et autres. Enfin, les musées, dans le cadre de leurs activités, travaillent également à différents aspects du patrimoine montréalais.

### **3.5 Une vue d'ensemble à dégager**

Malgré cette relative abondance de la documentation, plus précisément en matière de patrimoine naturel et de patrimoine culturel matériel, aucune compilation exhaustive des études produites jusqu'ici n'a été effectuée. Montréal ne dispose pas d'un fichier central permettant de référer aisément à toutes les recherches pertinentes à un aspect ou un autre de sa réalité. Il en résulte un manque de vue d'ensemble, particulièrement dommageable en un moment où des approches intégrées deviennent essentielles.

### **3.6 Des disparités à réduire**

De grandes disparités existent entre les arrondissements en matière de demandes d'études. Il en va également ainsi du sort réservé à ces études et de leur influence réelle sur des projets.

La connaissance du patrimoine est elle aussi très inégale dans l'île. Certains arrondissements ne disposent que de peu d'informations sur l'évolution de leur territoire, de leurs quartiers, voire de leurs sites exceptionnels.

La réduction de ces disparités devrait faire l'objet d'un effort particulier de la part de la Ville. Cet effort pourrait être mené parallèlement à la mise à jour et au raffinement des inventaires déjà entrepris, entre autres ceux de la Communauté urbaine de Montréal.

### **3.7 Réactiver la reconnaissance sur l'ensemble de l'île**

Dans chacun des arrondissements, la perception du patrimoine et de son importance, ainsi que les approches de gestion et les expertises acquises à son égard, varient grandement. Or, actuellement, ces mêmes arrondissements doivent gérer environ 50 000 bâtiments soumis à des règles particulières à cause de leur inclusion dans des secteurs significatifs – et ce nombre ira en augmentant.

De plus, dans les anciennes villes de banlieue, le patrimoine urbain est parfois différent de celui de l'ancienne ville de Montréal. Il en résulte une plus grande diversité dans les “ objets patrimoniaux ” et un poids accru du patrimoine récent, particulièrement dans les banlieues datant de l'après-guerre.

Dans ce contexte, la Ville et ses arrondissements devraient s'assurer que les valeurs patrimoniales soient reconnues sur l'ensemble du territoire par le plan d'urbanisme et le document complémentaire. La Ville devrait également réactiver et standardiser le processus de citation et de création de sites du patrimoine prévus par la Loi sur les biens culturels.

### **3.8 Recommandations**

Il est recommandé que la Ville de Montréal :

- en prenant appui sur les forces vives de sa population, sur les multiples acteurs publics et privés intéressés au patrimoine naturel et culturel, matériel ou immatériel, et sur les expertises véhiculées par ses nombreuses institutions culturelles, universitaires et autres, fasse la promotion de la valeur du patrimoine sous toutes ses formes et expressions;
- assure sur tout son territoire et dans tous les arrondissements une compréhension et une reconnaissance communes et partagées de l'essence des valeurs et des retombées du patrimoine; et veille à ce que ces objectifs se traduisent dans son plan d'urbanisme, dans la réglementation qui lui est associée et dans l'ensemble de ses programmes;
- regroupe dans un fichier central l'ensemble des études et recherches commandées par elle-même ou ses organismes dans le domaine du patrimoine et ceux afférents à ce dernier; intègre dans ce fichier les travaux du même type des deux autres paliers gouvernementaux, des universités et d'autres institutions; et crée à cette fin toutes les formes de partenariats nécessaires.

## **4. La sensibilisation**

Les efforts de connaissance et de reconnaissance du patrimoine trouvent aussi leur justification dans la volonté de mettre ces richesses patrimoniales à la disposition du plus grand nombre possible de citoyens. Pour cela, il convient d'abord de sensibiliser ceux-ci à son importance.

Il s'agit donc ici de faire connaître les valeurs patrimoniales en les présentant sous une forme compréhensible, agréable et didactique, et d'amener les citoyens, les institutions, les entreprises et les instances politiques à partager ces valeurs.

### **4.1 Une présence à assurer dans les esprits**

Ce n'est que dans la mesure où le patrimoine est présent dans les esprits qu'il peut être véritablement valorisé, respecté et conservé; servir de pont entre les générations, en conjuguant



en quelque sorte le passé au présent; revêtir une valeur éducative pour les jeunes; devenir un repère important pour le nouvel arrivant; et prendre une signification accrue pour tous, en tant qu'ancrage culturel majeur dans le contexte de la mondialisation.

Relever pleinement le défi de la sensibilisation, c'est mettre l'emphase sur les " non-clientèles ", à savoir celles qui ne fréquentent que rarement, voire jamais, les musées, lieux patrimoniaux, etc. L'importance de ces " non-clientèles " est une caractéristique des grandes villes comme Montréal. Par ailleurs, dans le contexte des changements culturels et démographiques que connaît la métropole, c'est aussi mettre l'emphase sur les jeunes et sur les groupes fraîchement établis.

#### **4.2 Un ensemble de moyens à mettre en œuvre**

La sensibilisation fait appel à un ensemble d'approches et de moyens qui relèvent de l'interprétation, de la diffusion et de l'animation. Certains de ces moyens font d'abord appel à l'appréhension, c'est-à-dire qu'ils mènent à une forme vécue et descriptive de la connaissance – dans le cadre, par exemple, de visites de lieux, d'itinéraires ou d'ateliers communautaires. D'autres moyens sont plus usuels: études générales et particulières, brochures, dépliants, guides d'intervention, information en ligne, journées emblématiques ou commémoratives, ou démarches comme l'Opération patrimoine architectural de Montréal, une belle réussite.

#### **4.3 Une vision claire, organisée et synergique**

Une sensibilisation efficace présuppose une vision claire, organisée et synergique de l'action de la Ville. Cette vision devrait distinguer les gestes que la Ville peut poser elle-même en mettant à contribution sa structure de diffusion de ceux qu'elle pourrait mener en partenariat étroit avec les musées, les institutions d'enseignement, les organismes et les sociétés reconnues pour leurs actions éducatives et civiques. Cette vision devrait aussi inclure tout ce que la Ville entend faire à cet égard avec les musées, monuments, bâtiments et sites de sa propriété.

L'accent mis ici sur le partenariat découle du fait que la diffusion et la mise en valeur du patrimoine sont une responsabilité collective, qui relève de tous les paliers gouvernementaux, des organismes cités plus haut, et même des entreprises et des propriétaires privés. C'est l'ensemble de ces partenaires qui doit être mobilisé. La vision à retenir devra donc préciser notamment l'ampleur et la nature des démarches destinées aux propriétaires montréalais, lesquels méconnaissent assez souvent la valeur patrimoniale de leurs biens, surtout lorsque ceux-ci se situent dans un ensemble d'architecture modeste.

#### **4.4 Mettre en phase les intervenants municipaux**

La volonté de sensibiliser au patrimoine devrait traverser l'ensemble des structures de diffusion culturelle de la Ville. Ces structures devraient accorder dans leur programmation une place plus importante aux produits de diffusion du patrimoine et collaborer davantage entre elles à cet égard. La Ville et ses arrondissements devraient créer des incitatifs et adopter des mesures qui les encouragent dans cette voie.

L'énoncé de politique culturelle de la Ville situait la bibliothèque au cœur de la vie culturelle d'un quartier. Dans le même esprit, les 57 bibliothèques municipales pourraient jouer un rôle plus poussé de documentation de l'histoire des quartiers, en collaboration avec les sociétés d'histoire. Les bibliothèques seraient ainsi mieux placées pour contribuer à l'enrichissement du patrimoine documentaire comme pour informer les usagers et soutenir l'action des sociétés d'histoire. Toujours dans cette optique, elles pourraient soutenir également les démarches pédagogiques d'ouverture des écoles de leur quartier au patrimoine de proximité.

Les maisons de la culture pourraient développer des collaborations avec les ressources patrimoniales de leur quartier, sociétés d'histoire, musées et autres. Elles pourraient assurer la

diffusion des produits de sensibilisation au patrimoine, de niveau professionnel ou approchant, développés par les organismes en patrimoine.

Selon la nature de ces produits, la diffusion pourrait s'étendre au réseau des quelque 46 salles de spectacle municipales et à celui des 18 salles d'exposition municipales. Les musées municipaux ou apparentés pourraient également être d'un grand apport dans cette démarche, par des projets ponctuels se situant dans leurs champs d'expertise.

Le secteur des loisirs et de la pratique culturelle est déjà au cœur d'un réseau impressionnant de partenariats métropolitains et locaux. Près de 300 organismes sans but lucratif œuvrent dans le domaine du patrimoine d'expression (danses traditionnelles, musiciens, chanteurs, artisans amateurs, etc.), un élément majeur du patrimoine culturel immatériel. Des moyens devraient être mis en place pour permettre à ce secteur d'activité de la Ville de mieux rayonner auprès du grand public. Les barrières devraient être réduites entre les pratiques qu'on dit relever du milieu amateur et celles dites professionnelles, et cela, afin de faciliter la diffusion des premières dans le cadre de projets à caractère patrimonial liés aux différentes communautés présentes à Montréal.

#### **4.5 Se doter d'un centre d'impulsion**

Les structures de diffusion ont chacune une mission qui leur est propre. La sensibilisation au patrimoine demeurera donc inévitablement une dimension parmi d'autres dans leurs mandats respectifs. De plus, l'essentiel de ces structures se trouve sous la responsabilité directe des arrondissements alors que l'expertise en matière patrimoniale, nous l'avons dit, reste encore très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, une situation qui risque de durer encore quelque temps.

Dans le contexte de la nouvelle ville, par ailleurs, le renforcement de l'identité montréalaise repose en grande partie sur l'appropriation symbolique de l'histoire et du territoire de Montréal. Pour ce faire, il est crucial de développer des démarches de sensibilisation qui permettent de relier entre eux les divers éléments du patrimoine montréalais, d'en établir les rapports, d'en préciser les enchaînements historiques – d'en dégager les sens globaux.

Dans ce contexte, l'existence au sein de l'appareil municipal d'un centre de ressources et d'impulsion en matière de démarches de sensibilisation serait d'un grand apport pour les arrondissements et les différents réseaux de diffusion municipaux.

#### **4.6 S'appuyer sur le milieu et le soutenir tout à la fois**

Les musées de Montréal font déjà un remarquable travail de sensibilisation et d'éducation du public. Ainsi, bon an mal an, un demi-million de jeunes participent à des programmes muséaux. Les musées organisent également des expositions et des animations "hors les murs", et cela, aussi bien à l'échelle des quartiers que de la métropole. La Ville devrait approcher les musées pour les associer au développement de sa vision en matière de sensibilisation au patrimoine, mais aussi pour développer en partenariat avec eux des espaces muséaux "hors les murs", des ateliers pratiques, des expositions thématiques, des conférences, des itinéraires, des tracés culturels et des expositions itinérantes.

Il faut souligner aussi l'apport important du milieu associatif. Près d'une centaine de groupes locaux jouent un rôle croissant dans la sensibilisation des publics et la mise en valeur du patrimoine. À eux seuls, ils rejoignent quelque 75 000 personnes. Leur expertise est d'ailleurs de plus en plus reconnue. Généralement beaucoup mieux répartis sur le territoire que ne le sont les musées, ils jouent un rôle complémentaire par rapport à ces derniers. Ils sont en quelque sorte le levain dans la pâte. La Ville devrait adapter ses programmes de soutien de façon à mieux répondre aux besoins de fonctionnement de ces groupes et à leur assurer une certaine stabilité.

Cela présuppose cependant une analyse plus fine de leurs caractéristiques et des balises plus claires quant à la contribution qui est attendue d'eux.

#### **4.7 Sortir l'école de ses murs**

Si les écoles ne dépendent pas de la Ville, c'est pourtant là que se retrouvent les jeunes. Il serait donc important que la Ville, dans l'exercice de son leadership en matière patrimoniale et culturelle, prenne l'initiative d'ouvrir le dialogue avec les autorités scolaires à propos de projets scolaires ou parascolaires qui permettraient aux jeunes de découvrir leur quartier, leur environnement urbain et de se sensibiliser déjà à l'histoire et au patrimoine de leur ville.

#### **4.8 Recommandations**

Il est recommandé que la Ville de Montréal :

- confie une part plus importante de la diffusion de la connaissance et des enjeux du patrimoine sous toutes ses formes, aux bibliothèques de quartier, aux maisons de la culture, aux institutions muséales, aux centres de loisir et autres lieux de diffusion;
- développe, en étroite concertation avec les milieux patrimoniaux montréalais, des démarches de sensibilisation qui permettent de relier entre eux les divers éléments du patrimoine montréalais, en vue de renforcer le sentiment d'identité collective au sein de la nouvelle agglomération; se dote d'un centre d'impulsion et de ressources en matière de développement de ces démarches et fasse largement appel aux nouvelles technologies.
- apporte un appui approprié aux institutions, organismes et acteurs qui s'occupent de la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, patrimoine composé d'artefacts, d'archives, d'expressions, de savoir-faire, de traditions et autres éléments qui se trouvent à la source même de son identité et de sa vitalité culturelle, voire économique;
- réponde de façon plus soutenue aux besoins de stabilité et de fonctionnement du milieu associatif dans le domaine du patrimoine.

### **5. L'appropriation**

Dans toute intervention en matière patrimoniale, la perception que la population aura de ce patrimoine sera déterminante. Autant une perception négative peut entraîner une dévalorisation d'un objet, d'un site ou d'un savoir, autant une perception positive peut légitimer les ressources investies et ouvrir la porte aux retombées recherchées par l'intervention.

L'appropriation du patrimoine contribue justement à l'enracinement de cette perception positive. Elle est elle-même intimement liée à la valorisation et à la sensibilisation effectuée à l'égard de celui-ci.

#### **5.1 Agir à l'échelle humaine**

Miser sur l'appropriation d'une dimension patrimoniale, quelle qu'en soit la nature, c'est d'abord travailler à créer un contexte qui favorise l'intégration de cette dimension dans les comportements familiers des citoyens ainsi que son adaptation à leurs besoins.

Un tel choix suppose, pour une ville, d'agir à l'échelle humaine et de lutter contre la dépersonnalisation; de rechercher pour chaque projet une échelle juste, raisonnable et adaptée aux besoins de la population; de tenir compte d'impacts immatériels autant que matériels. Il commande également de prendre la mesure de ces projets du point de vue de l'identité, de la

culture, de la mémoire, de l'économie, de l'environnement et du développement social tout à la fois. En somme, c'est choisir de considérer un projet en allant au-delà de ses seuls critères de fonctionnalité et de rentabilité. La mobilisation autour de Milton Park a été le fruit d'un tel choix.

## **5.2 Veiller à la participation citoyenne**

Miser sur l'appropriation, c'est également poser comme valeur fondamentale, dans le cadre d'un urbanisme de participation, le respect de la volonté des citoyens. C'est admettre le rôle collectif des citoyens et des associations qu'ils forment pour faire valoir leur point de vue. C'est être guidé par la volonté de prendre des décisions au plus près des citoyens et d'en assurer le caractère public et la transparence. C'est organiser des services municipaux de proximité.

Dans la foulée des efforts à faire au regard de la sensibilisation, c'est veiller à la participation citoyenne de façon à favoriser l'émergence de valeurs et de perceptions communes, porteuses du sentiment d'appartenance et constitutives d'une conscience et d'une solidarité patrimoniales. Cette émergence sera d'autant facilitée que la Ville sera en mesure de définir une vision du devenir de Montréal au plan patrimonial, dans une démarche fédérant toutes les parties prenantes en ce domaine.

Le projet d'un réseau du patrimoine, avancé par le Sommet de Montréal, constitue un pas significatif dans cette direction. Un tel réseau permettra une participation active des intervenants du secteur public et privé, du milieu patrimonial et de la communauté montréalaise en général à la planification globale de la gestion du patrimoine, au partage des responsabilités et à la collaboration dans les secteurs d'intérêt commun.

Ce partage des responsabilités et cette collaboration dans les secteurs d'intérêt commun pourront graduellement déboucher sur des partenariats permanents et mener à des agrégations, des structures, des moyens de gestion, des programmes de communication communs. Une telle démarche permettrait, par exemple, de mettre davantage en cohérence les calendriers ou les manifestations et de faciliter ainsi la familiarisation du grand public avec des aspects du patrimoine moins bien connus ou accessibles. À moyen terme, elle pourrait faire en sorte de mieux structurer l'existant, par exemple en mettant en œuvre un système d'information et d'orientation à partir d'un élément du patrimoine à succès vers les autres de même discipline, puis en étendant ce système aux autres composantes du patrimoine.

## **5.3 Veiller à soutenir les citoyens**

Miser sur l'appropriation, c'est veiller aussi au soutien du citoyen, individu ou corporation, petit ou gros propriétaire, dans ses efforts individuels de préservation et de mise en valeur patrimoniale.

C'est, par exemple, éviter à ce citoyen la superposition d'avis d'organismes conseils et l'allongement des délais dans les procédures bureaucratiques. C'est lui fournir des informations spécifiques sur la nature et l'histoire de sa propriété; du matériel didactique sur la conservation de la valeur patrimoniale; des outils de connaissance de son quartier; des références d'artisans et de professionnels accrédités et reconnus pour leur savoir-faire et leurs réalisations en matière de restauration, d'intégration et de recyclage.

C'est enfin, en collaboration avec les deux autres paliers gouvernementaux, étendre les programmes de subvention et instaurer des incitatifs fiscaux à l'endroit des propriétaires qui s'engagent dans des travaux de restauration ou de recyclage conformes aux critères reconnus en conservation.

#### **5.4 Veiller à l'équilibre entre le public et le privé**

Veiller à l'appropriation, c'est également veiller à l'équilibre entre les intérêts privés et l'intérêt public en assurant, entre autres, l'accès physique et économique de certains lieux. Ainsi, dans un cas comme celui du territoire du Canal de Lachine, qui vit une phase d'exploitation effrénée, c'est veiller à prévenir la privatisation des berges, maintenant devenues fonctionnelles et attrayantes, et à assurer le lien entre ces berges et les grandes artères commerciales et espaces publics des quartiers limitrophes.

#### **5.5 Recommandations**

Il est recommandé que la Ville de Montréal :

- fasse sienne la notion que l'appropriation populaire constitue une assise essentielle à la reconnaissance et à la conservation du patrimoine sous toutes ses formes;
- se montre sensible à toute manifestation d'appropriation de la part de personnes ou de groupes;
- encourage et aide, dans le cadre d'une vision partagée, les personnes, les communautés et les acteurs du secteur public et privé du milieu patrimonial relativement à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine;
- crée les conditions pour que cet encouragement et cette aide soient adéquats tant au plan des arrondissements que des services centraux; et s'assure de la fluidité de la communication et de la collaboration entre tous les intervenants municipaux concernés;
- s'assure du caractère public et de la transparence du processus de prise de décision dans les matières touchant de près ou de loin le patrimoine, et d'une présence déterminante d'experts indépendants dans ses organismes consultatifs habilités à fournir des avis en ces matières.

## **6. La conservation**

Au cœur de toute politique du patrimoine se trouve le souci de conserver adéquatement des pans du passé.

Conserver, c'est mettre en valeur, par l'entretien et la restauration, ou encore, former et transmettre des connaissances : l'éducation représente en elle-même un processus de conservation des connaissances.

La conservation peut aussi référer à des pratiques très différentes dans un même domaine. Ainsi, dans un élément du patrimoine immatériel comme la danse traditionnelle, elle réfère aussi bien à un ensemble de mesures qui en maintiennent vivantes la pratique, la diffusion et la transmission de génération en génération, qu'à la conservation purement matérielle de ces danses sous forme de notes documentaires ou de bandes vidéo.

En fait, il faut distinguer cinq champs d'activités de conservation : celui du bâti, de l'archéologie, des paysages, des sites et des œuvres d'art public; celui des collections d'artefacts (peintures, sculptures, photographies, pièces d'équipement, moyens de transport, matériel publicitaire, etc.); celui des documents et des archives; celui du patrimoine immatériel; et enfin, l'ensemble des mesures de protection du patrimoine contre les sinistres et les déprédations. La Ville est concernée à des degrés divers par chacun de ces champs.

### **6.1 Le bâti, les paysages, les sites et les œuvres d'art public**

La conservation des richesses patrimoniales que constituent les édifices, constructions, œuvres d'art public à valeur patrimoniale, paysages humanisés et autres sites ne se fait pas en les figeant dans le temps ou en les isolant du flux de la vie urbaine. Elle requiert plutôt des stratégies d'aménagement urbain qui font appel à l'utilisation adéquate ou à la réutilisation du bâti, à la préservation de la qualité des milieux existants grâce à l'entretien, et à une intégration harmonieuse de la création contemporaine. Le Quartier international de Montréal offre un bel exemple d'une telle approche.

Les approches dynamiques de la conservation en milieu bâti tiennent compte aussi de l'assemblage riche et varié des milieux d'une ville comme Montréal, milieux auxquels s'associent intimement les citoyens ayant choisi d'y vivre. De telles stratégies d'aménagement urbain permettent d'affirmer le caractère distinctif de la ville, de mettre en valeur l'ensemble urbain unique qu'elle peut constituer, d'accroître son attractivité.

Le succès de ces stratégies repose sur la mobilisation de quatre familles d'acteurs : le secteur privé, avec ses petits ou grands propriétaires, ses entreprises et ses institutions; le secteur public et parapublic, qui agit à la fois comme planificateur, source de réglementations et propriétaire de l'espace public et d'une partie significative du patrimoine; le milieu associatif, sensibilisateur, animateur et initiateur de démarches collectives; et les institutions du savoir, pour le développement des connaissances et la formation.

#### **6.1.1 Deux rôles, deux outils**

Si les stratégies de conservation dynamique du patrimoine ne sont pas mises en œuvre sérieusement, l'aménagement du territoire par le secteur privé aussi bien que public, risque de s'accompagner d'effets pervers à tous les niveaux. Il incombe donc à la Ville de bien tenir compte des richesses patrimoniales montréalaises dans ses prises de décision en matière de développement.

La Ville exerce deux rôles simultanément. Elle est le législateur qui impose diverses réglementations à l'ensemble de la collectivité et le promoteur de ses propres biens, dont un certain nombre sont de haute valeur symbolique et patrimoniale. Pour jouer ces rôles, elle dispose de deux grands outils : la planification et la réglementation.

À travers ces outils, la Ville exerce un certain contrôle sur l'aménagement du territoire, en l'orientant vers un développement qui contribue à la qualité de vie des citoyens : par la recherche de certains équilibres, par exemple, notamment entre l'habitation et les infrastructures, et entre les espaces verts et les espaces bâtis. Il est important que la préoccupation du patrimoine fasse pleinement partie de cette recherche dynamique d'équilibre et qu'elle devienne une des variables obligatoirement considérées dans toute prise de décision à cet égard. La Ville doit apprendre à intégrer systématiquement la dimension patrimoniale dans toutes ses analyses sur le développement de Montréal. Pour ce faire, deux faits sont à prendre en considération.

### **6.1.2 Mieux comprendre et agir plus tôt**

En premier lieu, la conservation des richesses patrimoniales sera mieux servie à la Ville si l'emplacement, l'importance et l'apport de ces richesses à la valeur des projets sont bien compris par les personnes, édiles ou fonctionnaires, qui assument des responsabilités ou exercent des pouvoirs en matière de planification ou de permis. Un important chantier de sensibilisation des élus et de formation des fonctionnaires doit être lancé ici. Ce chantier pourra s'étendre le cas échéant, selon des modalités respectueuses des autonomies et des statuts, aux promoteurs immobiliers, aux professionnels de l'industrie du bâtiment et aux membres du barreau et de la magistrature qui interviennent, à un titre ou un autre, en matière de respect de la réglementation relative à la protection du patrimoine. Bien mené, il constituera un premier pas vers une meilleure appropriation de la préoccupation patrimoniale au sein de la Ville.

En second lieu, il sera plus facile à la Ville de tenir compte de la dimension patrimoniale dans ses projets d'aménagement si elle aborde celle-ci suffisamment tôt dans le processus de planification. C'est là une condition essentielle à une intégration intelligente de ces richesses dans les projets municipaux – qui permettra à la Ville d'anticiper les situations problématiques pour le patrimoine et d'être moins prisonnière des démarches de sauvetage de dernière minute.

### **6.1.3 Une occasion unique**

Le nouveau plan d'urbanisme, qui s'étendra à l'ensemble de l'île, fournira à la Ville la possibilité très concrète de pousser plus loin des approches dynamiques de conservation. Ce plan, par son ampleur et sa portée, offrira une occasion tout à fait unique d'inscrire et d'affirmer, dans ses principes directeurs, l'ambition de faire des richesses patrimoniales des leviers du développement social, culturel et économique de Montréal. Dans le contexte de décentralisation que vit la Ville, il donnera la possibilité aux arrondissements et aux services corporatifs de se doter de lignes de conduite, de balises, de normes et de standards communs, et librement convenus. Il devra aussi être vu comme un moyen de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble de la collectivité montréalaise, et notamment, des quatre familles d'acteurs mentionnées plus haut.

À bien des égards, le processus d'adoption du plan et les occasions d'un dialogue positif qu'il fournira à la Ville, à ses composantes et à toutes les autres parties prenantes en matière de développement urbain, seront tout aussi importants que son adoption proprement dite. En d'autres termes, la Ville doit apprendre à voir dans son plan d'urbanisme un de ses meilleurs outils de communication. Bien mené, ce processus pourra atténuer chez certains la



perception négative voulant que le patrimoine soit un obstacle au développement ou encore, un luxe réservé aux communautés mieux nanties.

À la lumière de l'ensemble de ces considérations, le plan d'urbanisme devra aussi intégrer à ses objectifs la conservation des éléments significatifs du patrimoine bâti et archéologique montréalais, la mise en valeur du patrimoine et la sensibilisation du public à l'égard de sa conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine vert et bleu de Montréal, et la préservation et la mise en valeur de la qualité écologique et du potentiel récréatif des milieux naturels d'intérêt.

## 6.2 Les artefacts

Les musées sont les acteurs premiers dans la conservation et la mise en valeur des artefacts – tableaux, sculptures, photos, affiches ou meubles, pour n'en nommer que quelques types.

La conservation de ces œuvres nécessite un travail soutenu et délicat. Ce travail, qui fait largement appel à une expertise de haut niveau, constitue une lourde charge financière compte tenu de l'ampleur des collections, de la nécessité de nouvelles acquisitions et du coût élevé des entreposages, de l'entretien et des travaux sur les bâtiments qui abritent les musées. Par ailleurs, cette charge va croissant avec le coût de la vie, le vieillissement des installations et le déphasage des technologies. Conjugée avec la décroissance des contributions financières gouvernementales, elle freine le travail des musées montréalais et leur essor.

La Ville devrait reconnaître plus pleinement le rôle central joué par les institutions muséales. Par une consultation étroite avec ces dernières et dans la foulée des travaux déjà effectués par la Société des directeurs des musées montréalais, elle devrait clarifier les objectifs municipaux en matière de muséologie. Elle devrait ainsi préciser la part qu'elle entend assumer dans le développement de la muséologie montréalaise soit par ses actions muséologiques propres, soit en partenariat avec le milieu des musées montréalais. Elle devrait également reconnaître la nature et les besoins spécifiques de ses propres musées, en préciser les missions, en affirmer le rôle et mettre la priorité sur leur développement.

L'action de soutien de la Ville à l'égard des musées montréalais doit être repensée et recentrée sur des objectifs clairs. Une évaluation quantitative et qualitative des divers soutiens actuels à leur endroit est nécessaire. Dans la foulée de ces démarches et à la lumière de leurs résultats, il appartiendra à la Ville, toujours en étroite concertation avec le milieu muséal, de susciter une coalition de partenaires capable d'influencer positivement les paliers gouvernementaux supérieurs dans les dossiers qui seront retenus.

La Ville est aussi propriétaire d'une collection d'œuvres d'art. À cet égard, elle devrait prendre acte de la nécessité de développer cette collection municipale, d'en consolider les inventaires et d'acquérir de nouvelles œuvres, autant pour le volet historique, qui documente l'histoire de Montréal, que pour le volet actuel, qui appuie et illustre le travail des artistes vivants.

### **6.3 Les documents et les archives**

L'aspect culturel de la personnalité d'une ville se révèle par un ensemble de prestations qui s'inscrivent selon deux axes. Le premier axe, horizontal, est composé d'une mosaïque d'activités qui rendent compte, au moment présent, de la diversité des expressions au sein d'une collectivité. Le deuxième axe, vertical, est diachronique, c'est-à-dire qu'il regroupe les éléments historiques de la culture d'une société. Les archives en sont l'expression par excellence.

Les archives, qui se définissent comme l'ensemble des pièces de toute nature produites ou reçues par une personne physique ou morale en raison de ses fonctions ou de son activité, constituent la mémoire collective et individuelle qui prévient l'amnésie culturelle. En matière de création et de conservation, elles sont une source et une référence indispensables. Sur un plan pratique, elles représentent un matériau essentiel pour toute démarche de conception. Elles permettent un profitable retour sur le passé, lui-même, paradoxalement, souvent générateur d'idées novatrices.

#### **6.3.1 Un bagage considérable de documents**

Le patrimoine archivistique de Montréal réunit un bagage considérable de documents répartis dans plusieurs services d'archives. Quelques exemples : en théâtre et littérature, le Fonds du Théâtre du Nouveau Monde, le Fonds Paul-Buissonneau et le Fonds Victor-Lévy-Beaulieu à la Bibliothèque nationale du Québec; en cinéma, le Fonds Claude-Jutra à l'UQAM; en photographie, les Archives photographiques Notman, au Musée McCord, et le Fonds Antoine-Désilets aux Archives nationales du Québec à Montréal; en histoire, le Fonds Aegidius-Fauteux à la Ville de Montréal; en musique, le Fonds Serge-Garant à l'Université de Montréal; en architecture, la Collection d'architecture canadienne à l'Université McGill, et les différents fonds du Centre canadien d'architecture.

Par ailleurs, un trop grand nombre de propriétaires d'archives culturelles de tout ordre ignorent encore qu'il est possible de verser leurs documents à un service d'archives pour en assurer la conservation et l'accès public. De plus, les fonds d'archives ne sont pas suffisamment connus et les archivistes sont loin de joindre tous les utilisateurs potentiels des documents dont ils ont la garde.

Pour remédier à cette situation, la Ville devrait faciliter la constitution d'un réseau de centres d'archives de Montréal qui puisse voir à augmenter le nombre de fonds d'archives. Le tout devrait reposer sur la mobilisation d'un organisme déjà actif, le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM), auquel pourraient se joindre d'autres institutions riches en archives culturelles, au sens large du terme.

Dans un deuxième temps, il s'agira pour la Ville d'accroître l'accès à cette richesse patrimoniale, en favorisant la numérisation des archives et en créant des sites informatiques spécialisés (culture, histoire, urbanisme et autres).

### **6.4 Le patrimoine immatériel**

Le patrimoine dit immatériel est fondé sur la tradition et transmis oralement ou par imitation. Ses formes sont multiples et vivent un renouvellement constant, qu'il s'agisse de chants, de musiques, de danses, de célébrations ou d'autres événements porteurs de traditions. Font aussi partie de ce patrimoine immatériel les liens que les gens peuvent avoir avec un lieu pour eux évocateur de valeurs sociales, culturelles et même spirituelles, le sens qu'ils donnent à ce lieu et le caractère symbolique qu'ils veulent y attacher – en somme, le sentiment qu'ont les gens à l'égard d'un lieu.

Le patrimoine immatériel est l'affirmation même de la culture traditionnelle et populaire. À ce titre, il est un rempart de la diversité culturelle dans un monde balayé par un raz-de-marée

d'homogénéisation culturelle. Cette diversité est bien représentée à Montréal : quelque 80 communautés ethnoculturelles y vivent, et constituent environ 40 % de la population.

Le patrimoine immatériel est toutefois soumis à un fort risque de disparition : sa nature et ses modes de transmission liés en grande partie à la survie des porteurs de tradition, expliquent cette précarité. Il en découle deux enjeux incontournables.

#### **6.4.1 Des acquis à inventorier**

Un premier enjeu est celui de l'inventaire des activités traditionnelles, des porteurs de traditions et des événements porteurs de tradition à Montréal. Un premier survol donne un résultat impressionnant, surtout en matière de patrimoine d'expression. Ainsi, il existe :

- 300 groupes de danses folkloriques, dont 90 % proviennent des communautés culturelles;
- 100 écoles de danse et de musique traditionnelles;
- 2 000 musiciens traditionnels, dont 85 % proviennent des communautés culturelles;
- 100 conteurs, dont 50 % proviennent des communautés culturelles;
- plusieurs centaines de Montréalais porteurs de traditions et de la mémoire de Montréal;
- 6 économusées, pour la transmission des savoir-faire suivants : reliure, verre, broderie, lutherie, encadrement, céramique;
- 400 événements et festivals se déroulant sur la place publique. Certains d'entre eux bénéficient d'une reconnaissance montréalaise : Carifesta, Festival des bateaux dragons, défilé de la Saint-Patrick, fête des enfants de Montréal, fête du Québec, fête du Canada.

À cela peut s'ajouter une longue liste de personnes pratiquant des métiers d'art traditionnels.

#### **6.4.2 Une pérennité à assurer**

Le second enjeu est celui de la pérennisation du patrimoine immatériel dans une optique d'appropriation par l'ensemble des Montréalais. Ce résultat est déjà assez largement atteint dans des manifestations comme les festivals. Des stratégies existent aussi, qui passent par l'appréciation de la signification des événements porteurs, par la mesure de leur puissance d'animation et d'interprétation, par l'évaluation de leur potentiel pour le public montréalais et par l'identification des besoins pour leur mise en valeur.

La Ville, en plus de se doter de ces stratégies, à l'instar de Londres (Royaume-Uni), devrait envisager d'étendre la formule novatrice des cliniques de mémoire organisées par le Centre d'histoire de Montréal pour recueillir les témoignages des porteurs de traditions à l'occasion d'événements festifs. De tels témoignages pourraient dès lors devenir des éléments clés dans la mise en évidence de l'apport d'une communauté à la vie montréalaise – sous la forme d'une exposition itinérante ou autrement.

#### **6.4.3 Un patrimoine d'expression à reconnaître**

La Ville devrait également reconnaître le patrimoine d'expression comme un secteur de la pratique culturelle et y voir un moyen de valorisation de la diversité culturelle et de la cohésion sociale, et ce, autant au plan intergénérationnel qu'interculturel. Elle devrait aussi

se doter de centres du patrimoine d'expression, qui pourraient être logés dans d'anciennes églises ou manufactures. Ces centres pallieraient l'inadéquation des infrastructures en place – centres de loisir et maisons de la culture – aux besoins de ce patrimoine en pleine floraison.

#### **6.4.4 Des savoirs et des savoir-faire à transmettre**

Dans le champ du patrimoine immatériel, transmettre les savoirs et les savoir-faire représente un défi permanent. Cette transmission joue pourtant un rôle important dans la conservation du patrimoine matériel. Les savoir-faire reliés, entre autres, aux techniques de construction ancienne sont en voie de disparition alors même qu'ils sont essentiels à la conservation de divers éléments patrimoniaux. La Ville, en sus de démarches de sensibilisation auprès des professions concernées par le cadre bâti de valeur patrimoniale, devrait prévoir des ententes avec les écoles techniques, les collèges et les universités en vue d'assurer des cours en conservation du patrimoine. Ces ententes devraient promouvoir également la formation aux métiers traditionnels.

### **6.5 La sécurité des richesses patrimoniales**

Il appartient à la Ville de développer, en concertation avec le Centre de sécurité civile, les partenaires gouvernementaux et les organismes publics et privés concernés, un programme conjoint de protection et d'intervention en cas de sinistre en matière de patrimoine mobilier, immobilier et documentaire. Ce programme comprendra notamment des études de vulnérabilité et l'intégration de mesures spécifiques aux plans de mesures d'urgence.

### **6.6 Recommandations**

Il est recommandé que la Ville de Montréal :

- affirme et inscrive dans ses principes directeurs sa volonté de faire des richesses patrimoniales des leviers de développement culturel, social et économique; et s'assure que le patrimoine devienne une des variables obligatoirement considérées dans toutes ses prises de décision;
- se préoccupe activement, dans ses démarches de planification, de réglementation et autres, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes : paysages bleus ou verts, sites, ensembles, bâtiments, vestiges archéologiques, archives, art public, etc.;
- s'assure que son plan d'urbanisme et son document complémentaire, qui constitue également dans son essence un outil irremplaçable de communication, fassent de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine le levier privilégié de planification et d'intervention pour le développement, la réhabilitation, l'aménagement et le réaménagement de tout le territoire;
- prenne acte de la nécessité de développer d'une façon énergique et pertinente sa collection municipale d'archives et d'œuvres d'art, d'en consolider les inventaires et d'en assurer la sécurité;
- reconnaisse le rôle central joué par les musées de Montréal; clarifie avec eux les objectifs municipaux en matière de muséologie montréalaise; précise la part qu'elle entend assumer dans le développement de cette muséologie; et reconnaisse également la nature et les besoins spécifiques des institutions muséales relevant plus directement d'elle;

- facilite la constitution d'un réseau de centres d'archives de Montréal; et accroisse l'accès du public aux richesses patrimoniales de ces centres en favorisant la numérisation et en créant des sites informatiques spécialisés;
- s'assure de la pérennisation du patrimoine immatériel par l'appropriation la plus large possible de ce dernier par les Montréalais – en recourant à cette fin à des stratégies fondées sur l'évaluation du potentiel d'animation et d'interprétation d'activités ou d'événements culturels porteurs, sur la détermination de leur potentiel pour le public montréalais et sur l'identification des besoins pour leur mise en valeur ou de lieux pour leur pratique.

## **7. Gérer le patrimoine**

La gestion du patrimoine dans une ville constitue en elle-même une tâche d'une grande complexité. Elle fait appel à une foule de disciplines, à une grande variété d'actions et à toute une gamme d'acteurs internes et externes, dont les prérogatives très différentes appellent de multiples types et niveaux d'intervention. Elle commande donc un important effort de coordination interne et une conception très claire de la nature des collaborations à établir avec les divers intervenants externes, cela afin d'assurer la plus grande synergie possible entre eux et avec eux.

De plus, pour être pertinente, la gestion du patrimoine doit s'enraciner fermement dans une approche globale de gestion de la ville et en devenir ainsi partie intégrante. Elle doit également s'articuler selon deux grands niveaux de gestion, à savoir l'obligation, qui se traduit par la réglementation et les règles formelles, ainsi que la concertation et la persuasion.

Cette gestion concertée est particulièrement délicate à mettre en œuvre. Elle exige du temps, de l'énergie et surtout, de la volonté politique, car il faut alors, le plus souvent, aller au-delà du cadre institutionnel et juridique de la Ville et des mécanismes formels de consultation. Par ailleurs, si cette gestion est bien assumée, elle aboutit logiquement à la création de liens de collaboration plus suivis et plus stables avec une pluralité d'intervenants externes en matière de patrimoine. Elle peut même ouvrir la voie à des formes d'obligation morale consignées dans des codes de conduite et autres types d'engagement librement consentis par des groupes clés en matière de patrimoine (gros propriétaires, grandes institutions, etc.). De tels résultats devraient être ardemment recherchés dans un contexte socio-économique comme celui de Montréal.

## **7.1 La gestion de l'obligation à Montréal**

À Montréal, les trois paliers gouvernementaux s'entrecroisent dans la gestion de l'obligation. Leurs compétences juridiques en la matière ont cependant des portées très différentes.

La Ville, dans le cadre de la Loi sur les biens culturels, peut agir directement sur le patrimoine bâti et urbain, par la citation ou la création d'un site du patrimoine, ou par le plan d'urbanisme ainsi que son document complémentaire et la réglementation découlant de ce plan. Toutefois, la protection de l'intérieur des bâtisses demeure exclue de ses prérogatives.

Les pouvoirs en matière patrimoniale sont répartis entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal. Les arrondissements, par voie de réglementation, imposent des exigences particulières selon les secteurs identifiés au plan d'urbanisme. De plus, le Conseil de ville a délégué aux conseils d'arrondissement l'émission des permis relatifs à une intervention projetée sur un immeuble protégé en vertu de la Loi sur les biens culturels. Par contre, ceux-ci doivent informer le Conseil du patrimoine de Montréal de toute demande de permis ou de certificat dans ces lieux.

Le gouvernement provincial intervient lui aussi dans le cadre de la Loi sur les biens culturels, en accordant un statut légal de classement ou de reconnaissance. La pertinence du classement ou de la reconnaissance est déterminée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, sur avis de la Commission des biens culturels du Québec. Le suivi administratif est assuré par les directions régionales du ministère.

Pour sa part, le ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre d'un programme de commémoration, désigne des lieux et des monuments historiques, sur recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Ce ministère désigne aussi des gares ferroviaires du patrimoine. Ces désignations n'ont cependant pas de valeur juridique ou coercitive. Par ailleurs, les canaux sont désignés d'importance historique nationale et ils sont gérés par Parcs Canada. Enfin, certains édifices de propriété fédérale sont identifiés, protégés et dès lors soumis aux critères d'intervention du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

### **7.1.1 Harmoniser les interventions**

Le nouveau plan d'urbanisme sera certainement un grand vecteur d'harmonisation des pratiques en matière de patrimoine au sein de la Ville, entre les arrondissements et les services centraux. Cela dit, la Ville ne pourra pas faire l'économie d'un effort plus poussé d'harmonisation de la gestion conjointe de l'obligation par les arrondissements et le conseil municipal – notamment lorsque plusieurs arrondissements sont concernés par une grande initiative patrimoniale (mont Royal, canal de Lachine, etc.) ou par l'émission de permis de démolition.

Dans le cadre de cet effort, la Ville devrait développer des outils réglementaires permettant un meilleur contrôle des démolitions, des constructions neuves et des travaux mineurs et majeurs qui peuvent affecter l'intégrité du caractère patrimonial des bâtiments et des ensembles urbains. À cet effet, elle devra préserver au niveau central une masse critique d'expertise suffisante pour assurer un soutien approprié aux citoyens et accompagner efficacement les arrondissements dans l'exercice de leurs responsabilités en ces matières.

Le plan d'urbanisme conjugué au contrat de ville négocié avec le gouvernement provincial et les relations suivies avec ce dernier devraient suffire à créer un contexte favorable à l'harmonisation des démarches entre la Ville et le palier provincial. La Ville devrait tirer



avantage de ce contexte pour susciter un partenariat entre les arrondissements, les services centraux concernés et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, en vue de simplifier le traitement des demandes de citoyens en matière de patrimoine et de réduire les délais de gestion, notamment pour les arrondissements historiques du mont Royal et du Vieux-Montréal. À un moment politiquement opportun, la Ville devrait également demander un amendement à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de façon à assouplir la gestion et les délais de traitement des dossiers en matière patrimoniale.

Par ailleurs, le plan d'urbanisme ne saurait suffire dans une situation comme celle du canal de Lachine, où le statut fédéral n'assure aucune protection légale et qui souffre cruellement de l'absence d'un plan directeur d'aménagement et d'une vision d'ensemble. Au-delà de la collaboration de qualité qui a marqué ce dossier, se pose tout le problème de la complémentarité des actions du gouvernement fédéral et de celles de la Ville en matière de patrimoine.

La Ville devrait réfléchir à la mise en place d'un mécanisme de concertation avec le palier fédéral. Un tel mécanisme aurait notamment pour avantage de permettre une mise en commun des points de vue et des intentions suffisamment en amont du développement des projets pour éviter que ne surviennent ensuite des problèmes de "soudure" entre les interventions des uns et des autres.

### **7.1.2 Viser la coopération au plan international**

La conservation du patrimoine suscite aujourd'hui un très vaste intérêt en Amérique du Nord et à travers tout le monde occidental. Ce phénomène est loin d'être le fait d'un simple caprice d'élus, de fonctionnaires ou de groupes de pression. La Ville devrait saisir les occasions offertes par ses diverses activités à caractère international pour faire connaître davantage le patrimoine montréalais et encourager les échanges d'expériences et d'experts en matière patrimoniale.

La Ville devrait également poursuivre sa réflexion sur la possibilité d'inscrire des éléments de son patrimoine dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

## **7.2 La gestion de la concertation et de la persuasion**

La gestion de la concertation et de la persuasion vise tout ce qui a trait à la sensibilisation au patrimoine, à sa diffusion et à son appropriation, à l'aide aux citoyens, au maillage avec le milieu patrimonial et aux partenariats de toute nature que la Ville met sur pied dans le cadre de la conservation du patrimoine – y compris ceux qui commandent l'utilisation de l'espace public pour produire un effet de levier auprès d'autres parties prenantes. Tout ce qui concerne l'exemplarité de la Ville dans la conservation de ses propres richesses patrimoniales relève également de cette gestion.

### **7.2.1 Vers un plus grand maillage local**

En matière de patrimoine, le cadre territorial des arrondissements apparaît particulièrement adapté à la pratique de gestion en commun du patrimoine, celle-ci reposant sur la participation active de tous les acteurs locaux concernés. La dimension relationnelle et l'adaptation aux réalités du terrain y trouvent un champ tout naturel d'expression.

L'essentiel des structures de diffusion relevant des arrondissements, ces derniers sont bien placés pour assumer ainsi un plus grand leadership dans le maillage avec le monde associatif patrimonial local. La possibilité d'enclencher une rétroaction continue et un dialogue fructueux avec tous les acteurs locaux du patrimoine repose essentiellement sur la réussite de ce maillage.

De façon plus immédiate, il serait souhaitable de favoriser une plus grande participation et collaboration des arrondissements, en étroite concertation avec leurs organismes associatifs locaux, à l'Opération patrimoine architectural de Montréal. Un renforcement des conditions à cet effet permettra non seulement d'étendre davantage l'opération à l'ensemble de l'île, d'en accroître la visibilité et de lui donner des assises locales plus solides, mais contribuera également à l'amorce du dialogue sur le terrain.

### **7.2.2 Vers des actions métropolitaines d'envergure**

Sur un plan plus global, la Ville devrait identifier les organismes du milieu dotés d'une expertise ou d'un savoir-faire exceptionnels et ainsi aptes à jouer un rôle plus métropolitain. Elle devrait aussi les soutenir de façon à leur permettre d'aller dans ce sens, possiblement par le biais d'un programme strictement dédié.

La Ville devrait développer avec ces organismes des projets de promotion collective du patrimoine montréalais, comme le grand calendrier du patrimoine, la création d'un comptoir réel et virtuel de promotion du patrimoine montréalais ou des journées " portes ouvertes " sur la réserve des collections archéologiques.

Enfin, la mise sur pied du Réseau patrimoine Montréal fait évidemment partie de cet effort de maillage métropolitain avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette initiative permettra certainement d'amorcer à tout le moins la rétroaction et le dialogue au niveau central.

### **7.2.3 Vers davantage de partenariats**

Les partenariats avec le privé et les deux autres paliers gouvernementaux sont essentiels à la réalisation de grands projets. La Ville a une bonne expertise dans ce domaine. Elle procède généralement par voie d'ententes avec un organisme à but non lucratif qui regroupe l'ensemble des partenaires d'un projet donné. Ces projets visent souvent à vitaliser des secteurs désaffectés. Le cas de la Société du Havre offre un bon exemple d'un grand projet où la Ville a joué pleinement son rôle de catalyseur.

Cette formule mériterait d'être étendue davantage à des projets de moindre envergure, à l'échelle des quartiers, avec la préoccupation toutefois aussi bien ancrée de la conservation du patrimoine et donc d'une intégration harmonieuse de la création contemporaine. La Ville, pour développer des ententes financières et immobilières avec des partenaires publics et privés, pourra ainsi faire jouer mieux encore l'effet de levier que lui fournissent les biens municipaux et l'espace public.

La multiplication de ces partenariats, dans le cadre de mille et un petits chantiers, permettra à la Ville d'aller au-delà de l'intervention ponctuelle, en matière de design urbain autant que de conservation et de mise en valeur. Une des conséquences heureuses sera la promotion, au sein de la Ville et de ses arrondissements, d'une approche plus intégrée et transdisciplinaire du développement.

### **7.2.4 Vers davantage d'exemplarité**

Le patrimoine corporatif montréalais détient souvent une haute valeur historique et symbolique pour la communauté : il occupe des sites stratégiques dans la Ville et il en structure la trame urbaine. Lorsque la Ville procède à sa mise en valeur, il devient un important levier du développement économique et urbain. En même temps, ce patrimoine est très vulnérable aux pressions exercées par le secteur privé et les paliers gouvernementaux supérieurs – partenaires essentiels dans le développement du territoire. À la fois bien commun et richesse collective " exploitable ", il se retrouve au cœur des réflexions les plus actuelles sur l'urbanité. La Ville a donc un devoir d'exemplarité à la fois dans la gestion de ce patrimoine et dans sa propre obligation de participer activement à des projets urbains structurants.

L'état du patrimoine corporatif, qu'il s'agisse d'immeubles municipaux, de parcs ou de collections diverses, est variable. Des constats préliminaires effectués dans le cadre des opérations courantes de gestion permettent déjà de conclure que ces biens ne bénéficient

pas des programmes d'entretien et des mesures de conservation nécessaires non seulement à leur mise en valeur, mais à une remise en état à la hauteur de leur valeur patrimoniale.

La Ville devrait continuer à se doter de plans directeurs pour les grands ensembles et les sites patrimoniaux, et actualiser les plans directeurs actuels. Elle doit, entre autres, mettre à jour et surtout en œuvre son plan d'action en art public, lequel s'applique à quelque 300 œuvres disséminées sur son territoire. Elle devrait également s'obliger à soumettre les projets municipaux de construction ou d'aménagement soit au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), soit au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit au Comité d'architecture et d'urbanisme (CAU), selon le cas. De plus, le personnel municipal concerné devrait être formé en matière de connaissance et de gestion du patrimoine.

Enfin, la Ville devrait privilégier l'occupation des immeubles municipaux par ses propres instances administratives avant d'envisager de les céder à un tiers, particulièrement en ce qui concerne les " icônes " du patrimoine civique montréalais – bibliothèques, hôtels de ville, marchés, etc. – qui sont aussi, souvent, des éléments structurants d'un quartier. Le cas échéant, elle devrait examiner la possibilité de les céder à des organismes culturels ou communautaires tout en exigeant qu'ils soient accessibles au public à des degrés divers.

### **7.3 S'assurer de la complémentarité**

Commissions du conseil municipal, instances consultatives, comités du comité exécutif, services et directions centrales, instances politiques et administratives des arrondissements, sociétés paramunicipales sont en interaction active dans le dossier du patrimoine. Il y a là un enchevêtrement des champs de compétence qui ne facilite ni la complémentarité des actions, ni la fluidité de la communication et de la collaboration.

Au niveau central, les actions en patrimoine sont confiées à des acteurs qui opèrent dans des services distincts ou au sein des mêmes services, sans qu'ils soient, par ailleurs, nécessairement appelés à collaborer. De plus, certains services ont des rôles incidents en patrimoine, d'autres ont des expertises très pointues, et d'autres, enfin, le mandat général de développer la culture patrimoniale à Montréal.

Ce mode de fonctionnement tient davantage de l'histoire de la Ville et de l'évolution de ses services que d'une démarche délibérée. Il tient également de la nature même de la gestion du patrimoine tel que mentionné plus haut.

Les actions menées par ces différents services devraient, en principe, être toutes complémentaires. La Ville devrait s'assurer de cette complémentarité en revoyant et en harmonisant les mandats des services, en déterminant quel doit être le centre de gravité pour chacune des grandes actions en patrimoine et en mettant en place un mécanisme approprié de coordination. Ce mécanisme pourrait reposer, par exemple, sur le principe suivant : confier au service reconnu comme le centre de gravité d'une action, la responsabilité pleine et entière de la conduite de cette action, avec obligation redditionnelle complète. Il s'agirait alors, pour ce service, d'assurer la concertation continue des divers intervenants concernés par cette action au sein de l'appareil central et des arrondissements. Il lui appartiendrait aussi de proposer à toutes les directions en cause les mesures d'harmonisation qui s'imposent.

### **7.4 Recommandations**

Il est recommandé que la Ville de Montréal :

- se dote d'une approche globale et exemplaire de gestion du patrimoine sous toutes ses formes, tant du point de vue de la réglementation et de la concertation entre arrondissements et organismes que de celui de la persuasion;

- prévoit un mécanisme responsable de l'harmonisation des politiques et des actions en patrimoine, autant entre les services centraux qu'entre ces derniers et les arrondissements, et qui soit directement redevable à la plus haute autorité administrative interne;
- exerce son leadership pour que, dans le cadre d'une approche globale de concertation, les paliers gouvernementaux supérieurs et sa propre administration contribuent de façon dynamique à la conservation, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, sur l'ensemble de son territoire;
- vise à développer des partenariats performants avec les gouvernements supérieurs et des acteurs privés, afin de poursuivre par divers moyens, tels que les subventions, incitatifs fiscaux, projets, etc., ses objectifs dans la gestion du patrimoine sous toutes ses formes;
- s'assure – et prend les moyens requis à cet effet – que les arrondissements, les services municipaux et les organismes paramunicipaux aient tous les mêmes approches et standards de gestion et de conservation du patrimoine;
- privilégie l'occupation par ses propres services ou par des organismes culturels et communautaires des immeubles de valeur patrimoniale dont elle a la responsabilité, tout en veillant à protéger la valeur patrimoniale de ces immeubles, à les entretenir adéquatement et à les rendre accessibles au public.

## **8. Des enjeux actuels à ne pas perdre de vue**

Certains enjeux reliés plus spécifiquement à des formes particulières de patrimoine ne devraient pas être oubliés dans l'élaboration de la politique patrimoniale.

### **8.1 Le patrimoine naturel**

Les milieux naturels présentent parfois une valeur patrimoniale ou historique, ou encore, se distinguent par leur caractère unique – que leur vaut leur présence sur le territoire ou leur particularité paysagère. Ce patrimoine peut être lié à des bois, des friches, des champs, des cours et plans d'eau, des rives, des milieux humides et des herbiers aquatiques.

En juin 2000, le gouvernement du Québec déposait une stratégie visant à protéger 8 % de la superficie totale du territoire québécois. Cette norme, qui s'inspire d'une convention de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), est fréquemment citée comme cible de conservation pour tous les paliers d'intervention. Or, en 2002, Montréal ne comptait que 1 614 hectares d'aires protégées en milieu terrestre soit un peu plus de 3 % de son territoire.

Depuis ce temps, la situation ne s'est pas améliorée. La perte annuelle à Montréal des surfaces boisées, entre autres, est de l'ordre de 70 à 75 hectares. Un important redressement s'impose donc, et ce, avec d'autant plus d'urgence que le territoire montréalais est largement développé et que les espaces vacants n'en représentent plus qu'une faible proportion. Les pressions sont fortes pour transformer les milieux naturels, au riche potentiel écologique, en zones de développement urbain. La Ville devra y résister, notamment en se servant du plan d'urbanisme pour susciter chez toutes ses instances décisionnelles l'émergence d'un consensus à l'égard de la conservation des milieux naturels patrimoniaux. Elle amorcera ainsi une harmonisation efficace du cadre réglementaire pour préserver, pendant qu'il en est encore temps, les acquis dans ce domaine.

### **8.2 Le patrimoine religieux**

L'importance et la valeur architecturale des églises, temples et synagogues dans un quartier ne sont plus à démontrer. Ces bâtiments occupent souvent des emplacements stratégiques en étant

situés au cœur des noyaux villageois et des quartiers de la ville. Ils ont valeur de symbole et servent fréquemment de points de repère, de référence et de convergence pour la communauté locale, régionale et parfois nationale. Ils ont aussi une fonction structurante dans leur quartier. Leur influence s'étend même parfois à un territoire beaucoup plus large.

Outre leur contexte urbain, ces lieux de culte ne se limitent pas à une enveloppe extérieure. Souvent, leurs décors intérieurs et les œuvres d'art, mobilier et objets d'art sacré qu'ils contiennent, sont tout aussi importants.

Montréal compte plus de 500 lieux de culte encore actifs, et cela, sans compter ceux déjà désaffectés et recyclés. Ces lieux sont menacés à la fois par la baisse de la fréquentation dans chacune des grandes traditions religieuses concernées et par la difficulté de recycler les édifices. Leur conservation et leur entretien posent des problèmes de plus en plus sérieux, qui appellent des solutions inventives et courageuses.

Un pas important a été franchi en ce sens : avec la mise sur pied de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, des perspectives intéressantes s'ouvrent dans l'ensemble de la province comme pour Montréal. Il serait important que la Ville se reconnaisse des obligations en la matière et considère le patrimoine religieux comme un enjeu patrimonial prioritaire puisqu'il témoigne d'un élément fort de l'histoire, de la société, de l'architecture et de l'identité montréalaise.

Dans cette optique, la Ville devrait tenir compte des efforts des communautés locales qui assument la première responsabilité de ces édifices. Elle pourrait, entre autres, promouvoir un processus de coopération qui assurera une gestion de l' "offre" (bâtiments disponibles : désaffectés, mis en vente, etc.) et de la "demande" (besoins immobiliers d'associations communautaires, d'organismes culturels ou de promoteurs) dans le but d'inciter le recyclage. Une telle dynamique faciliterait aussi le maillage entre les différents paliers gouvernementaux, le secteur du développement économique et le milieu des affaires. La Ville pourrait aussi se pencher sur une autre dynamique intéressante : plusieurs églises du centre-ville de Montréal servent à des activités culturelles ou socio-communautaires. Les stratégies adoptées dans plusieurs grandes villes nord-américaines pourraient être éclairantes à cet égard.

Pour leur part, les ensembles conventuels des communautés religieuses témoignent de tout un pan de l'histoire de Montréal. La charge de sauvegarder les bâtiments, les archives et les objets de ces ensembles conventuels est toutefois devenue trop lourde à porter pour les communautés concernées. Les couvents, les monastères et les maisons mères de Montréal subissent ainsi de plus en plus les effets néfastes de ce manque de moyens. Pourtant, ce patrimoine est souvent exceptionnel et il contribue même à la qualité du paysage urbain. Les grandes propriétés sur lesquelles les communautés se sont implantées forment un véritable paysage patrimonial et culturel. Le problème de la conservation des valeurs patrimoniales de ces paysages est particulièrement préoccupant dans un contexte de densification d'un territoire déjà fortement urbanisé et où les pressions de développement sont importantes.

Enfin, la valeur paysagère des cimetières est de plus en plus reconnue. Le cas des cimetières sur le mont Royal en est une preuve éloquent. Les cimetières constituent une oasis de verdure en milieu urbain, et un projet de construction sur leur territoire, quelle qu'en soit la nature, entraînera fréquemment de vifs débats. Un cimetière n'est pas qu'un environnement naturel cependant! Son aménagement témoigne d'un plan soigneusement défini en fonction de la topographie et du milieu végétal. Il constitue un paysage humanisé dans l'acception même du terme.

Les cimetières sont aussi des lieux sacrés, porteurs d'une forte dimension symbolique et commémorative puisqu'ils expriment la représentation que chaque religion se fait de la mort. Ils témoignent également de la vie et de l'œuvre de personnages importants de l'histoire, grâce à des monuments qui contiennent souvent des œuvres d'art. Les plus anciens cimetières ont aussi une valeur archéologique. Pour toutes ces raisons, la banalisation des cimetières par des interventions inappropriées et les atteintes à leurs multiples valeurs patrimoniales doivent être prévenues par une vigilance de tous les instants.

### **8.3 Le Vieux-Montréal**

Le Vieux-Montréal apparaît sans conteste comme une pièce maîtresse du patrimoine montréalais. Les efforts considérables des cinquante dernières années ont assuré sa conservation, sa remise en état et son regain de vitalité. Cette vitalité se traduit présentement, entre autres, par un marché résidentiel en forte croissance, par une nouvelle hôtellerie haut de gamme et par l'augmentation du nombre de commerces de qualité. Lieu historique, lieu touristique, le Vieux-Montréal est aussi un lieu de travail. Près de 40 000 personnes s'activent aujourd'hui dans des bureaux sur son territoire.

Le Vieux-Montréal est maintenant un quartier patrimonial en bon état et sous haute surveillance patrimoniale. Il demeure cependant un milieu fragile parce que très sollicité, entre autres, par l'importante fréquentation touristique, d'environ 5 millions de visiteurs par année. L'essor remarquable de ces dernières années ne doit pas non plus masquer la nécessité de poursuivre les efforts à son égard. La Ville doit continuer à apporter une attention soutenue à son arrondissement historique.

Ainsi, dans l'immédiat, il est essentiel de mener à terme des projets comme le réaménagement de la place D'Youville et le plan lumière, dont près de 70 % des actions prévues ont été réalisées. Il faudra aussi terminer le réaménagement des rues intérieures de l'arrondissement afin de bien mettre en valeur leur caractère distinctif. Sur le plan des immeubles privés, une attention particulière devra être accordée à la conservation des intérieurs, notamment ceux des grandes banques. Aucun inventaire, aucune protection légale n'existent à ce sujet présentement.

À moyen terme, les efforts devront se concentrer, d'une part, sur la disparition de terrains non construits servant actuellement de stationnements et, d'autre part, sur les liens avec l'environnement urbain. À cet égard, le développement du quartier international a permis de créer un lien piétonnier efficace vers le nord-ouest, soit vers le "nouveau centre-ville". La priorité devrait maintenant être apportée à l'aménagement d'un lien plus fluide entre le Vieux-Montréal et



le Vieux-Port, ces deux territoires ayant toujours été intimement liés dans leur développement. Enfin, il serait souhaitable de recréer un lien avec le quartier latin, en recouvrant sans doute une partie de l'autoroute Ville-Marie et en réaménageant le square Viger.

#### **8.4 Le mont Royal**

Au cœur de la ville, le mont Royal – “ la montagne ”, comme l'appellent familièrement les Montréalais – est un milieu unique, caractérisé par divers types de patrimoine (naturel, paysages, bâti, archéologique, artistique, funéraire et autres). En février 2003, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a recommandé qu'il soit reconnu comme arrondissement historique et naturel. Le gouvernement du Québec doit maintenant adopter un décret à cet effet. Le territoire de l'arrondissement ainsi reconnu correspond à celui du Site du patrimoine du mont Royal auquel s'ajoutent les sommets de Westmount et d'Outremont. Il touche ainsi au territoire de cinq arrondissements montréalais.

Le plan directeur en vigueur pour les arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal, les ententes avec les grandes institutions présentes sur le site, comme l'Université McGill ou l'Université de Montréal, la confirmation du potentiel archéologique du mont Royal, les grandes études menées à son sujet et la priorité mise à son endroit par l'administration sont évidemment de grands acquis et augurent bien de l'avenir. Trois enjeux mériteraient cependant toute l'attention de la Ville.

Le premier de ces enjeux est celui de la coordination entre les cinq arrondissements concernés ainsi qu'entre ces derniers et les cinq services centraux qui interviennent dans le dossier à un titre ou un autre. Encore une fois, il s'agit de mettre sur pied un mécanisme de coordination qui permette d'harmoniser les interventions, surtout en matière de traitement des demandes d'autorisation applicables au territoire de l'arrondissement historique et naturel.

Le deuxième enjeu est lié aux institutions situées aux abords de la montagne. Celles-ci font face à des situations variées, allant du sous-financement des institutions religieuses à la désaffectation des hôpitaux et aux besoins de développement des universités et des cimetières dans un milieu sensible et valorisé. Le choix exemplaire de l'Université McGill d'acheter un hôtel (l'ancien Hôtel du Parc) situé en dehors de ce territoire pour accroître ses résidences étudiantes est à saluer ici. Cet enjeu pose tout le problème de la rétrocession à la Ville des terrains accordés à ces institutions et qu'elles ne désirent plus occuper. Il soulève aussi les questions de cession, d'échange et de transfert des bâtiments entre ces institutions en fonction de leur croissance ou décroissance.

Le troisième et dernier enjeu consiste à obtenir du gouvernement du Québec un engagement visant à ce que tous ses ministères ayant des propriétés sur le mont Royal ajustent leurs critères et normes de financement des projets de construction et de rénovation aux exigences particulières au caractère patrimonial des bâtiments et sites existants.

#### **8.5 Le Canal de Lachine**

Le Canal de Lachine est un site reconnu à la fois comme voie navigable majeure et comme berceau de l'industrialisation du Canada. Les témoins significatifs illustrant ces deux faits historiques sont localisés dans un secteur patrimonial qui comprend, en plus du canal et des complexes industriels qui le bordent, les quartiers résidentiels des communautés qui ont contribué par leur force de travail à cet essor industriel.

La majeure partie des éléments d'intérêt patrimonial immédiatement situés aux abords du canal se trouve sur le domaine privé. Le gouvernement fédéral n'est propriétaire que d'un corridor étroit et de quelques terrains adjacents. À la suite de la réouverture de la voie navigable et de la

réalisation des projets de développement immobilier et d'aménagement publics et privés, le secteur du canal de Lachine a gagné en visibilité. Son territoire est actuellement exploité à un rythme effréné, ce qui entraîne souvent des gestes irréversibles (par exemple, la démolition récente de la Hodgson), qui font disparaître des témoins significatifs et diminuent graduellement le potentiel de mise en valeur du lieu.

La démolition d'immeubles industriels laisse vacants de très grands lots qui sont ensuite morcelés ou qui accueillent, le plus souvent, de grands complexes résidentiels dont les modes d'implantation n'ont pas été conçus en lien avec la trame historique qui s'était organisée le long du canal. La construction de tels complexes résidentiels entraîne parfois une "privatisation" des abords du canal (terrasses, ruelles, etc.) qui fait concurrence aux efforts d'aménagement du domaine public par la Ville et des berges par le gouvernement fédéral.

Il n'existe pas de mécanismes formels de concertation des arrondissements et des secteurs publics et privés actifs dans ce secteur. Or, il est clair que le plan d'urbanisme, à lui seul, ne suffira pas pour assurer une vision concertée et un développement social, économique et urbain cohérent de tout le territoire bordant le canal de Lachine.

La Ville devrait donc reconnaître que le développement et la mise en valeur du secteur du canal de Lachine est un enjeu métropolitain et examiner la possibilité de créer le Site du patrimoine du canal de Lachine. Il lui appartiendrait aussi d'encadrer le développement actuel du secteur avec des mesures temporaires jusqu'à ce qu'une structure permanente soit mise en place pour permettre la prise de décisions éclairées et l'élaboration d'une vision d'ensemble. Il lui faudra enfin produire un plan directeur de développement du secteur qui assure une qualité de vie urbaine en visant la continuité historique de certaines fonctions et en encourageant la mixité des usages (industriel, résidentiel, commercial, touristique, affaires).

## **8.6 Le patrimoine industriel**

La désindustrialisation et la pression exercée, ces dernières décennies, sur les grands complexes industriels dans la plupart des pays occidentaux ont provoqué une prise de conscience quant à l'importance de conserver des témoins de la période industrielle avant leur complète disparition. Aujourd'hui, l'importance du patrimoine industriel est de plus en plus reconnue à l'échelle internationale.

Le patrimoine industriel comprend l'ensemble des témoignages de l'ère industrielle reliés à la production de biens de consommation ainsi qu'à l'impact de ces activités sur le milieu humain et la morphologie de la ville. Il inclut les bâtiments et ensembles utilisés à des fins de production ou d'entreposage, les éléments manufacturiers (machinerie, équipement, outillage, produits), les voies et moyens de communication (voies ferrées, canaux, routes, ports), les infrastructures de services (système d'alimentation et d'évacuation des eaux, distribution électrique et de gaz), les quartiers ouvriers et les paysages.

La spécificité de ce patrimoine repose sur le fait qu'au-delà du bâti, il touche à la technologie, aux procédés de fabrication (machines, matières premières, produits finis, transmission d'énergie, etc.) et à l'organisation du travail.

À Montréal, le patrimoine industriel se caractérise par la grande diversité des entreprises représentatives de la plupart des secteurs manufacturiers et par la continuité historique de plusieurs d'entre elles. En 1946, Montréal comptait 3 942 firmes d'une très grande variété – dans les types de production comme dans les dimensions des entreprises. Cette structure industrielle montréalaise remonte aux années 1825, alors que la ville comptait déjà 329 industries, dont certaines, comme la brasserie Molson, sont toujours actives aujourd'hui.

Compte tenu de l'histoire industrielle de la ville, Montréal se retrouve maintenant avec d'importantes friches industrielles résultant de l'abandon de complexes industriels. Ces friches, le

plus souvent de propriété privée, représentent des sites très convoités par les développeurs immobiliers. Le risque de voir disparaître des lieux industriels d'intérêt patrimonial est donc très élevé.

De plus, à Montréal comme ailleurs dans le monde, le patrimoine industriel est souvent méconnu et peu apprécié par la population, celle-ci n'y voyant généralement que les marques d'un passé dont il convient de se débarrasser. C'est un patrimoine habituellement mal aimé, qui nécessite une réhabilitation populaire et des mesures incitatives importantes.

À Montréal, cette réhabilitation et ces mesures sont d'autant plus nécessaires que le patrimoine industriel a des caractéristiques particulières qui attirent le tourisme spécialisé. La mise en valeur des témoins industriels significatifs constituerait de ce fait un atout important pour la métropole.

Il appartiendrait à la Ville de se doter d'un plan d'action et des mécanismes nécessaires pour assurer la protection des témoins industriels significatifs. Il lui appartiendrait aussi de sensibiliser davantage les Montréalais à l'importance de leur patrimoine industriel.

### **8.7 Le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle**

Montréal, avec son centre-ville et sa ville intérieure de réputation internationale, projette l'image d'une métropole moderne et d'avant-garde. C'est la ville du Québec où le patrimoine et les aménagements du XX<sup>e</sup> siècle sont les plus importants. Ce patrimoine est réparti sur l'ensemble du territoire, bien qu'une masse critique se situe au centre-ville.

De manière générale, une partie de l'identité de Montréal repose sur des constructions ou ensembles emblématiques produits au XX<sup>e</sup> siècle, tels que :

- l'Université de Montréal;
- le Jardin botanique;
- la croix du mont Royal;
- le pont Jacques-Cartier;
- la Place Ville-Marie et la Place de la Bourse;
- le métro de Montréal et le Montréal intérieur;
- Expo 67, Habitat 67 et le stable *L'Homme*, par l'artiste Alexander Calder;
- les installations olympiques.

Des architectes de renommée internationale y ont œuvré, dont Ludwig Mies van der Rohe (Westmount Square), Pier Luigi Nervi (Place Victoria), Ieoh Ming Pei (Place Ville-Marie) et Buckminster Fuller (Pavillon des États-Unis, Expo 67).

De nombreux architectes montréalais, devenus des figures importantes de l'architecture, ont également marqué le paysage de la ville, dont Ernest Isbell Barott (Édifice Aldred), Ernest Cormier (Université de Montréal), Roger D'Astous (Château Champlain et plusieurs églises) et Moshe Safdie (Habitat 67).

La réflexion sur le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle est en pleine gestation, et cela autant à travers le monde qu'au Québec et au Canada. Même si ce patrimoine, particulièrement le plus récent, n'est pas encore suffisamment perçu comme porteur de valeurs patrimoniales, l'attitude à son égard évolue. C'est le cas à Montréal, où la notion de patrimoine a été élargie dans le plan d'urbanisme pour inclure le patrimoine plus récent. Les bâtiments ou secteurs illustrant les caractéristiques de cette époque – conditions sociales, économiques et politiques changeantes, progrès technologiques rapides, nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels – ont été ciblés. Il en va de même du patrimoine industriel et des ouvrages de génie.

Dans cette optique, les ensembles modernes du centre-ville sont considérés d'intérêt patrimonial exceptionnel alors que plusieurs projets de développement domiciliaire sont définis comme

secteur urbain d'intérêt (par exemple, la coopérative de Saint-Léonard-de-Port-Maurice). Ces orientations doivent être maintenues.

Enfin, plusieurs des propriétés de la Ville sont constituées d'ouvrages ou d'œuvres du XX<sup>e</sup> siècle. L'exemplarité, évoquée précédemment dans cet énoncé, dans la gestion et l'entretien de ces propriétés constitue déjà une réponse importante au défi posé par la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité d'une partie significative de ce patrimoine.